



P R I X V E R S A I L L E S

ÉDITION 2023

Règlement de candidature

Conformément au règlement détaillé ci-dessous, les candidatures seront reçues par le Secrétariat du Prix Versailles jusqu'au 14 avril 2023 à minuit, heure de Paris, France.

Elles sont limitées aux ouvertures et réouvertures, dans l'hypothèse où les travaux ont occasionné une fermeture totale ou partielle au public, intervenues entre le 1er janvier 2022 inclus et le 31 décembre 2022 inclus, de magasins, galeries marchandes, hôtels et restaurants ayant une surface bâtie minimale de 100 m² accessibles à la clientèle.

Des appels à candidatures additionnels concernant certains types de réalisations avec des caractéristiques particulières peuvent intervenir en cours de procédure. Ils sont communiqués aux postulants en temps utile.

ARTICLE 1 - Objectif

Le Prix Versailles 2023 (ci-après « le Prix ») constitue un ensemble de reconnaissances honorifiques des réalisations les plus remarquables, du point de vue de l'architecture intérieure comme extérieure.

Le Prix comporte quatre premières catégories : Magasins, Galeries marchandes, Hôtels, Restaurants (ci-après « les Catégories »). À chacune des Catégories, sont également attachées des mentions spéciales « Intérieur » et « Extérieur ».

ARTICLE 2 - Qualification des candidats

Tout magasin, galerie marchande, hôtel ou restaurant d'une surface bâtie minimale de 100 m² accessibles à la clientèle, ouvert ou ré-ouvert (à condition que les travaux aient occasionné une fermeture totale ou partielle au public) entre le 1er janvier 2022 à minuit et le 31 décembre 2022 à minuit, heure de Paris, France, peut faire l'objet d'une candidature, à l'initiative de la maîtrise d'œuvre et/ou de la maîtrise d'ouvrage.

ARTICLE 3 – Procédure

La procédure se déroule en quatre étapes.

ÉTAPE 1 – DÉPÔT DES CANDIDATURES

Le dépôt des candidatures s'effectue librement, en français ou en anglais, via le formulaire en ligne prévu à cet effet (accessible sur www.prix-versailles.com) d'ici le 14 avril 2023 à minuit, heure de Paris, France. Les éléments à fournir comprennent notamment :

- une présentation du déposant (100 mots maximum) ;
- une présentation de la réalisation objet de la candidature (avec indication de la Catégorie retenue, de l'adresse de situation, de la surface bâtie accessible à la clientèle exprimée en m², de la date d'ouverture ou de réouverture au public) (300 mots maximum) ;
- un ou plusieurs plans correspondant à la réalisation ;
- cinq à dix photographies réelles, en haute résolution et librement utilisables en vue de la communication liée au Prix.

En cas de candidatures multiples pour un même déposant, chaque réalisation doit faire l'objet d'une demande séparée.

ÉTAPE 2 – LAURÉATS CONTINENTAUX

Six comités (ci-après « les Comités continentaux ») examinent les candidatures et émettent un jugement consultatif en fonction du lieu de situation des réalisations selon six grandes régions : Afrique et Asie de l'Ouest – Amérique centrale, du Sud et Caraïbes – Amérique du Nord – Asie centrale et du Nord-Est – Asie du Sud et Pacifique – Europe (ci-après « les Grandes régions »).

La compétence géographique de chacun des Comités continentaux est précisée grâce à la liste des États en annexe.

Parmi les candidatures que le Secrétariat du Prix Versailles (ci-après « le Secrétariat ») déclare recevables, pour chacune des Catégories, chaque membre des Comités continentaux attribue :

- un, puis deux, puis trois points, respectivement à la troisième, à la deuxième et à la première des réalisations qu'il juge les plus remarquables, l'architecture intérieure et l'architecture extérieure étant considérées ensemble ;

- un, puis deux, puis trois points, respectivement à la troisième, à la deuxième et à la première des réalisations qu'il juge les plus remarquables, s'agissant de l'architecture intérieure ;

- un, puis deux, puis trois points, respectivement à la troisième, à la deuxième et à la première des réalisations qu'il juge les plus remarquables, s'agissant de l'architecture extérieure.

Les Comités continentaux se montrent particulièrement attentifs aux réalisations s'inscrivant dans une démarche de développement durable sous ses trois composantes – écologique, sociale, culturelle ou esthétique.

Les réalisations doivent également avoir une valeur exemplaire, dont d'autres acteurs pourront s'inspirer.

Pour chacune des Catégories, un Prix Versailles et des mentions spéciales « Intérieur » et « Extérieur », dédiés à chaque Grande région, seront attribués aux réalisations obtenant le maximum de points, sous réserve des décisions prises en dernier lieu par le Secrétaire général du Prix Versailles.

Les choix n'ont pas à être motivés.

ÉTAPE 3 – LAURÉATS MONDIAUX

Le jury mondial (ci-après « le Jury mondial ») examine les candidatures des réalisations participant à la finale mondiale.

Sont candidates, respectivement pour le Prix Versailles mondial ou une mention spéciale mondiale, les réalisations ayant reçu en 2023 un Prix Versailles ou une mention spéciale lors des sélections continentales.

Le Jury mondial 2023 est composé d'un maximum de neuf membres.

Parmi les candidatures confirmées, pour chacune des Catégories, chaque membre du Jury mondial attribue un, puis deux, puis trois points, respectivement aux troisièmes, aux deuxièmes et aux premiers des lauréats continentaux qu'il juge les plus remarquables.

Un vote du public peut également être pris en compte, à l'initiative du Secrétariat. Dans ce cas, le public est censé représenter, en expression de votes, l'équivalent de quatre autres membres du Jury mondial.

Pour chacune des Catégories, le Prix Versailles et les mentions spéciales « Intérieur » et « Extérieur » seront attribués aux réalisations obtenant le maximum de points.

En cas d'égalité des scores pour l'attribution du Prix Versailles ou d'une mention spéciale, le vote du président du Jury mondial compte double pour le Prix Versailles ou la mention spéciale considérée. Les décisions n'ont pas à être motivées.

ÉTAPE 4 – ANNONCE OFFICIELLE DU PRIX VERSAILLES ET DES MENTIONS SPÉCIALES

Le Prix Versailles et les mentions spéciales seront attribués aux lauréats à l'occasion d'une Annonce des Titres mondiaux qui pourra se tenir au Siège de l'UNESCO (Paris, France) ou dans toute autre ville hôte désignée par le Secrétariat.

ARTICLE 4 – Autres évènements officiels

D'autres évènements célébrant l'attribution du Prix Versailles ou des mentions spéciales pourront être organisés à l'initiative des déposants ou des organes officiels dont ils relèvent, par exemple dans le ou les États où sont situés les sites lauréats.

La tenue de chaque évènement devra au préalable et dans un délai raisonnable avoir fait l'objet d'une approbation écrite émanant de l'Organisation mondiale du Prix Versailles.

ARTICLE 5 – Interprétation et absence d'appel

L'interprétation du règlement relève de la seule compétence du Secrétariat. Il ne peut être fait appel des décisions d'attribution.



WWW.PRIX-VERSAILLES.COM
CONTACT@PRIX-VERSAILLES.COM

ANNEXE

Répartition géographique des États par Grande région

Afghanistan	Asie centrale et du Nord-Est
Afrique du Sud	Afrique et Asie de l'Ouest
Albanie	Europe
Algérie	Afrique et Asie de l'Ouest
Allemagne	Europe
Andorre	Europe
Angola	Afrique et Asie de l'Ouest
Antigua-et-Barbuda	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Arabie saoudite	Afrique et Asie de l'Ouest
Argentine	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Arménie	Afrique et Asie de l'Ouest
Australie	Asie du Sud et Pacifique
Autriche	Europe
Azerbaïdjan	Afrique et Asie de l'Ouest
Bahamas	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Bahreïn	Afrique et Asie de l'Ouest
Bangladesh	Asie du Sud et Pacifique
Barbade	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Biélorussie	Europe
Belgique	Europe
Belize	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Bénin	Afrique et Asie de l'Ouest
Bhoutan	Asie du Sud et Pacifique
Birmanie	Asie du Sud et Pacifique
Bolivie	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Bosnie-Herzégovine	Europe
Botswana	Afrique et Asie de l'Ouest
Brésil	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Brunei	Asie du Sud et Pacifique
Bulgarie	Europe
Burkina Faso	Afrique et Asie de l'Ouest
Burundi	Afrique et Asie de l'Ouest
Cambodge	Asie du Sud et Pacifique
Cameroun	Afrique et Asie de l'Ouest
Canada	Amérique du Nord
Cap-Vert	Afrique et Asie de l'Ouest
République centrafricaine	Afrique et Asie de l'Ouest
Chili	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Chine	Asie centrale et du Nord-Est
Chypre	Europe
Colombie	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Comores	Afrique et Asie de l'Ouest
République du Congo	Afrique et Asie de l'Ouest
République démocratique du Congo	Afrique et Asie de l'Ouest

Corée du Nord	Asie centrale et du Nord-Est
Corée du Sud	Asie centrale et du Nord-Est
Costa Rica	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Côte d'Ivoire	Afrique et Asie de l'Ouest
Croatie	Europe
Cuba	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Danemark	Europe
Djibouti	Afrique et Asie de l'Ouest
République dominicaine	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Dominique	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Égypte	Afrique et Asie de l'Ouest
Émirats arabes unis	Afrique et Asie de l'Ouest
Équateur	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Érythrée	Afrique et Asie de l'Ouest
Espagne	Europe
Estonie	Europe
Eswatini	Afrique et Asie de l'Ouest
États-Unis	Amérique du Nord
Éthiopie	Afrique et Asie de l'Ouest
Fidji	Asie du Sud et Pacifique
Finlande	Europe
France	Europe
Gabon	Afrique et Asie de l'Ouest
Gambie	Afrique et Asie de l'Ouest
Géorgie	Afrique et Asie de l'Ouest
Ghana	Afrique et Asie de l'Ouest
Grèce	Europe
Grenade	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Guatemala	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Guinée	Afrique et Asie de l'Ouest
Guinée-Bissau	Afrique et Asie de l'Ouest
Guinée équatoriale	Afrique et Asie de l'Ouest
Guyana	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Haïti	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Honduras	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Hongrie	Europe
Inde	Asie du Sud et Pacifique
Indonésie	Asie du Sud et Pacifique
Irak	Afrique et Asie de l'Ouest
Iran	Afrique et Asie de l'Ouest
Irlande	Europe
Islande	Europe
Israël	Afrique et Asie de l'Ouest
Italie	Europe
Jamaïque	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Japon	Asie centrale et du Nord-Est
Jordanie	Afrique et Asie de l'Ouest
Kazakhstan	Asie centrale et du Nord-Est
Kenya	Afrique et Asie de l'Ouest
Kirghizistan	Asie centrale et du Nord-Est
Kiribati	Asie du Sud et Pacifique
Koweït	Afrique et Asie de l'Ouest
Laos	Asie du Sud et Pacifique

Lesotho	Afrique et Asie de l'Ouest
Lettonie	Europe
Liban	Afrique et Asie de l'Ouest
Liberia	Afrique et Asie de l'Ouest
Libye	Afrique et Asie de l'Ouest
Liechtenstein	Europe
Lituanie	Europe
Luxembourg	Europe
Macédoine du Nord	Europe
Madagascar	Afrique et Asie de l'Ouest
Malaisie	Asie du Sud et Pacifique
Malawi	Afrique et Asie de l'Ouest
Maldives	Afrique et Asie de l'Ouest
Mali	Afrique et Asie de l'Ouest
Malte	Europe
Maroc	Afrique et Asie de l'Ouest
Îles Marshall	Asie du Sud et Pacifique
Maurice	Afrique et Asie de l'Ouest
Mauritanie	Afrique et Asie de l'Ouest
Mexique	Amérique du Nord
Micronésie	Asie du Sud et Pacifique
Moldavie	Europe
Monaco	Europe
Mongolie	Asie centrale et du Nord-Est
Monténégro	Europe
Mozambique	Afrique et Asie de l'Ouest
Namibie	Afrique et Asie de l'Ouest
Nauru	Asie du Sud et Pacifique
Népal	Asie du Sud et Pacifique
Nicaragua	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Niger	Afrique et Asie de l'Ouest
Nigeria	Afrique et Asie de l'Ouest
Norvège	Europe
Nouvelle-Zélande	Asie du Sud et Pacifique
Oman	Afrique et Asie de l'Ouest
Ouganda	Afrique et Asie de l'Ouest
Ouzbékistan	Asie centrale et du Nord-Est
Pakistan	Asie du Sud et Pacifique
Palaos	Asie du Sud et Pacifique
Panama	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Asie du Sud et Pacifique
Paraguay	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Pays-Bas	Europe
Pérou	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Philippines	Asie du Sud et Pacifique
Pologne	Europe
Portugal	Europe
Qatar	Afrique et Asie de l'Ouest
République tchèque	Europe
Russie	Europe
Roumanie	Europe
Royaume-Uni	Europe
Rwanda	Afrique et Asie de l'Ouest

Sainte-Lucie	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Saint-Christophe-et-Niévès	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Saint-Marin	Europe
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Salomon	Asie du Sud et Pacifique
Salvador	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Samoa	Asie du Sud et Pacifique
Sao Tomé-et-Principe	Afrique et Asie de l'Ouest
Sénégal	Afrique et Asie de l'Ouest
Serbie	Europe
Seychelles	Afrique et Asie de l'Ouest
Sierra Leone	Afrique et Asie de l'Ouest
Singapour	Asie du Sud et Pacifique
Slovaquie	Europe
Slovénie	Europe
Somalie	Afrique et Asie de l'Ouest
Soudan	Afrique et Asie de l'Ouest
Soudan du Sud	Afrique et Asie de l'Ouest
Sri Lanka	Asie du Sud et Pacifique
Suède	Europe
Suisse	Europe
Suriname	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Syrie	Afrique et Asie de l'Ouest
Tadjikistan	Asie centrale et du Nord-Est
Tanzanie	Afrique et Asie de l'Ouest
Tchad	Afrique et Asie de l'Ouest
Thaïlande	Asie du Sud et Pacifique
Timor oriental	Asie du Sud et Pacifique
Togo	Afrique et Asie de l'Ouest
Tonga	Asie du Sud et Pacifique
Trinité-et-Tobago	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Tunisie	Afrique et Asie de l'Ouest
Türkiye	Afrique et Asie de l'Ouest
Turkménistan	Asie centrale et du Nord-Est
Tuvalu	Asie du Sud et Pacifique
Ukraine	Europe
Uruguay	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Vanuatu	Asie du Sud et Pacifique
Venezuela	Amérique centrale, du Sud et Caraïbes
Viêt Nam	Asie du Sud et Pacifique
Yémen	Afrique et Asie de l'Ouest
Zambie	Afrique et Asie de l'Ouest
Zimbabwe	Afrique et Asie de l'Ouest